



DECLARATION COMMUNE A L'OCCASION DU XX<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DU DEPOT DES ARCHIVES HISTORIQUES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES  
A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE FLORENCE

Le 17 décembre 1984, les Institutions des Communautés européennes décidaient de déposer leurs archives d'intérêt historique auprès de l'Institut universitaire européen. Elles visaient un triple objectif : fonder la recherche sur le processus d'unification européenne sur de solides bases archivistiques et historiques, promouvoir l'idée de l'intégration à travers une transparence accrue du fonctionnement institutionnel communautaire, affirmer le rôle et le renom de l'Institut universitaire européen en tant que centre d'excellence pour les études portant sur les questions européennes.

En vingt ans d'activités, les Archives historiques des Communautés européennes ont non seulement rempli leur mission de préservation et d'accès au public des archives communautaires de plus de trente ans d'âge, mais elles sont devenues, suivant le vœu de leurs promoteurs, ROY JENKINS, EMILE NOËL et WERNER MAIHOFER, un véritable centre des sources de l'histoire de l'intégration européenne en collectant plus d'une centaine d'archives de personnalités, organisations et mouvements qui ont joué un rôle de premier plan dans le processus de construction européenne de 1930 à nos jours.

Dans l'accomplissement de leur mission, les Archives historiques des Communautés européennes ont bénéficié de la collaboration stimulante des Institutions versantes, représentées par la Commission européenne, ainsi que du soutien indéfectible de la Communauté scientifique européenne. Les Autorités italiennes ont, dès le début, marqué leur intérêt pour un dépôt patrimonial communautaire à Florence. Elles leur ont offert récemment une vitrine de prestige en mettant à leur disposition la Villa Salviati.

A l'occasion de la célébration du XX<sup>e</sup> anniversaire du dépôt des Archives historiques des Institutions des Communautés européennes, au moment où le débat sur l'avenir de l'Europe exige plus que jamais que les Européens tirent encouragements et réflexions de la « Mémoire communautaire » et où les Institutions européennes mettent plus que jamais l'accent sur la transparence et la bonne gouvernance, les signataires de la présente Déclaration :

- soulignent l'importance de l'ouverture au public des Archives historiques des Institutions de l'Union européenne,
- rappellent que l'ensemble des archives de plus de trente ans émanant des Institutions de l'Union européenne, doivent être accessibles aux citoyens européens afin de répondre aux attentes légitimes sur la communicabilité des sources,
- soulignent l'importance du dépôt des archives auprès de l'Institut universitaire européen de Florence, en tant que centre de recherches, de rencontres et d'échanges scientifiques de haut niveau, de diffusion et de rayonnement du patrimoine communautaire, au service des citoyens européens,
- soulignent l'importance que revêt la collecte en parallèle d'archives privées pour la pleine intelligibilité et cohérence de l'histoire de la construction européenne,
- soulignent l'importance que ces Institutions européennes établissent avec l'Institut universitaire européen des paramètres et règles pour la réception et le choix futur desdites collections,
- considèrent –suite aux développements intervenus ces dernières années dans le domaine des archives, en particulier le développement des nouvelles technologies– qu'il est nécessaire de poursuivre le développement des applications et des solutions techniques aptes à assurer l'authenticité, l'intégrité, la pérennité et la disponibilité à long terme des archives électroniques provenant des Institutions communautaires.

Fait à Florence, le 27 septembre 2004

Pour la  
Commission européenne

Pour  
l'Institut universitaire européen

Le Président  
ROMANO PRODI

Le Président  
YVES MÉNY